

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 8 JANVIER 1981

Membres présents :

Membres de droit : Monsieur KOPF, Agent Comptable.

COLLEGE A : Madame MORIAMEZ, Messieurs GIUSTO, MALVACHE, MARCOU, OUDIN,
ROUVAEN, TAISNE, THOMAS D.J., TORGUET.

COLLEGE B : Messieurs BOURGOIS, DESRUMEAUX, OLIVAUX, SOENEN.

COLLEGE C : Monsieur OBERT.

COLLEGE ATOS : Monsieur BURY René.

COLLEGE ETUDIANTS : Mademoiselle TROTIN, Messieurs DEVRAINNE,
DE PREVILE.

Ont donné pouvoir : Monsieur LECOCQ à Monsieur MALVACHE

Le Président présente ses vœux à l'assemblée et souhaite
la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil.

Il fixe ensuite l'ordre du jour :

- 1 - Choix des personnalités extérieures au Conseil ;
- 2 - Désignation des membres élus invités permanents.

Le premier point de l'ordre du jour est abordé et le
Président rappelle la composition de l'ancien Conseil :

- 10 personnalités extérieures pouvant se regrouper en 3 catégories :
les élus, les Chambres de Commerce et d'Industrie, les syndicats.

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu de l'article
17 des statuts et de l'article 1 du Règlement Intérieur, il
s'agit de désigner deux personnalités extérieures à voix délibératives
au Conseil de l'Université, tout en sachant que ce Collège sera
complété par des invités permanents.

Devant ce problème difficile, c'est en réunissant beaucoup
de paramètres, en fonction de données historiques du développement
de l'Université, et en fonction de la dominante régionale qui
caractérise l'Université, que la Municipalité de Valenciennes et
la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes sont proposées
comme représentants des personnalités extérieures ayant voix
délibérative.

L'approbation des membres du Conseil est obtenue sur ce
point par : 18 votes pour, 1 contre.

Le second point de l'ordre du jour relatif à la désignation
des membres invités permanents est ensuite abordé.

Rappelant la composition des différents collèges au précédent
Conseil, le Président fait remarquer que les collèges A et B sont
davantage représentés dans le nouveau Conseil par rapport au précédent
et que, par contre, les autres collèges sont sous représentés par
rapport à l'ancien Conseil (voir tableau ci-après). Aussi, conformément
au règlement Intérieur de l'Université il propose de répartir entre
les UER le nombre d'invités permanents à désigner.

	: ANCIEN	: NOUVEAU	: INVITES
	: CONSEIL	: CONSEIL	: PERMANENTS
(COLLEGE A PROFESSEURS:	8	12	0
(COLLEGE B	:	:	:
(MAITRES-ASSISTANTS	3	4	0
(B.U.	1	/	/
(COLLEGE C ASSISTANTS:	3	1	2
(ETUDIANTS	12	4	8
(A.T.O.S.	3	1	2
(PERSONNALITES	:	:	:
(EXTERIEURES	10	2	8
(TOTAL	40	24	20

Afin de minimiser les perturbations entraînées par la nouvelle réglementation, le cas de Monsieur MOREL est évoqué par les membres du Conseil. Sa participation et son assiduité exemplaire lors du précédent Conseil en font un candidat potentiel.

De la discussion qui se poursuit entre les membres de l'Assemblée, il apparaît que l'UER de Lettres est très peu représentée au sein du Conseil.

Enfin Monsieur TAISNE signale que Monsieur OBERDORFF accepterait volontiers de participer au Conseil et que, étant seul spécialiste de la juridiction administrative, son concours pourrait être précieux.

Le vote est donc établi sur ces trois possibilités, sachant que deux seulement seront retenues :

Droit	17
Sciences (Recherche)	11
Lettres	10

Les deux invités permanents représentant le Collège C seront donc répartis comme suit :

- un à désigner par le Collège C de l'UER de Droit ;
- un à désigner par le Collège C de l'UER de Sciences.

Les membres du Conseil soulignent toutefois qu'en cas de désignation de Monsieur MOREL et de promotion de ce dernier dans le cadre des Maîtres-Assistants, celui-ci se verrait obligé de quitter la représentation du Collège C et que Monsieur COFFIGNIEZ représentant du Collège C de l'UER de Lettres serait souhaité pour son remplacement. Cette proposition fait l'objet d'un accord unanime.

Collège Etudiants :

Le Président rappelle qu'il y a 8 personnes à proposer :

Les représentants du Collège étudiants signalent s'être concertés à ce sujet et proposent la répartition suivante : 3 étudiants à désigner par le Collège étudiants de l'UER Lettres ; 2 étudiants à désigner par le Collège étudiants de l'UER I.U.T. ; 1 étudiant à désigner par le Collège étudiants de l'UER E.N.S.I. ; 1 étudiant à désigner par le Collège étudiants de l'UER Sciences ; 1 étudiant à désigner par le Collège étudiants de l'UER Droit.

Aucune autre proposition n'étant effectuée, cette proposition est retenue à l'unanimité.

Collège A.T.O.S.

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur et au résultat des élections entreprises auprès des personnels ATOS, Monsieur DANJOU représentera les techniciens et Madame FRANCE les ouvriers de service, Monsieur BURY René étant l'élu administratif au Conseil.

Personnalités extérieures

Monsieur le Président propose de reprendre les personnes morales représentées au précédent Conseil soit :

- Syndicat Intercommunal ;
- Etablissement Public Régional ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie d'Avesnes ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Cambrai ;
- Représentant du Secteur tertiaire ;
- Syndicat CGT ;
- Syndicat CFTD ;
- Syndicat CGC.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Problème de la représentation de la Bibliothèque

Universitaire :

La participation de la Bibliothèque Universitaire n'a pas été reprise dans la représentation au Conseil. Monsieur le Président suggère donc que le représentant de la Bibliothèque Universitaire soit invité régulièrement à chaque réunion du Conseil chaque fois que sa présence sera jugée utile.

Cette suggestion est approuvée par l'Assemblée.

Le problème des modalités de vote au sein du nouveau Conseil est ensuite abordé, (Comment prendre en compte les voix des élus et celles des invités permanents ?).

Des différentes solutions proposées celle de Monsieur OBERT entraîne l'approbation générale, à savoir, que la totalité de l'assemblée participera.

Le vote des élus à voix délibérative pourra être sollicité dans le cas d'un problème entraînant une confusion et une divergence d'opinions parmi les membres du Conseil.

Le Président remercie les membres du Conseil de leur participation et clôt le débat à 17H 30.